

PAR COURRIEL

Le 23 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 05295 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre dernier, concernant le 1520, 1^{ière} Avenue à Sainte-Catherine. Vous trouverez le document visé par votre demande :

- Avis d'infraction, 2 juillet 2002 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)



CERTIFIÉ

Le 2 juillet 2002

AVIS D'INFRACTION

Les teinturiers du Québec inc.
1520, 1^{ère} Avenue
Sainte-Catherine (Québec)
JOL 1E0

N/Réf. : 7610-16-01-0891900

Objet : Atelier de peinture non conforme au 1520, 1^{ère} Avenue à Sainte-Catherine

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 11 juin 2002 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au règlement :

1. Cheminée d'évacuation des gaz dont la hauteur n'excède pas d'au moins 5 mètres le bâtiment qui abrite les opérations de peinture ;
 - Règlement sur la qualité de l'atmosphère;
 - . Article 15.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent. De plus, nous vous demandons de rendre étanche le raccordement du cône d'accélération, afin de permettre son bon fonctionnement et d'assurer l'évacuation des gaz à une vitesse verticale ascendante d'au moins 15 mètres par seconde.

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée QC J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0891900

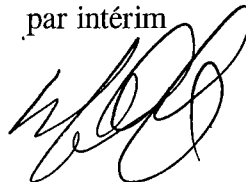
Le 2 juillet 2002

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M^{me} Lucie Veilleux au (450) 928-7607, poste 329.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de division contrôle
par intérim



Michelle Marcotte

MM/LV/lt